

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

17 septembre 2026

et qu'elle a été faite le

17 septembre 2026

Que le nombre des membres en
exercice est de : 49

Présents : 40

Absents suppléés : 3

Absents excusés : 6

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_09_173

Objet :

Suppression d'un poste dans le
cadre d'emploi des adjoints
techniques territoriaux à raison de
32,37h hebdomadaire – Poste
ATSEM école à Dammartin

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 24 septembre 2026

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des
fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur le Président, Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M.
Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony
FALCONNET, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie LARTOT, Mme
Nathalie HONORIO Evans : M. Emmanuel BARBERET, M. Serge
CORNOUEIL, Mme Aurore ROUX Fraisans : M. Sébastien HENGY,
M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique
JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey : M. Yves MATHIEU La Barre :
M. Frédéric PAILLARD La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT
Louvatange : M. Gérome FASSET Montepain : M. Maxime
CHAUVIN Montmirey-le-Château : M. Gabriel DECHARRIERE
Mutigney : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Michel GRAS
Orchamps : M. Régis CHOPIN, Mme Barbara PANOUILLOT
Ougney : M. Cédric IVANES Pagny : M. Michel GANET Plumont :
M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO, M.
Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël
TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange :
Mme Marie-Hélène VACHET Salans : M. Alexandre BOLE, M. Yves
COINCENOT Saligney : Mme Josette LAVRY Sermange : M. Michel
BENESSIANO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : M.
Stéphane ECARNOT

Suppléés : Courtefontaine : Mme Laetitia PANIZ Etrepigny : M.
Frédéric BREGAND Our : M. Jean-Pierre BURGSTALHER

Absents excusés : Dampierre : M. Aurélien PHILIPPE Montmirey-
la-Ville : M. Eric PERTUS Orchamps : M. Olivier DEMANDRE, Mme
Séverine POIDEVIN Serre les Moulières : M. Claude TERON
Vitreux : M. Hervé LEVY

Secrétaire de séance : Mme Aurore ROUX

Procurations de vote :

Mandants : M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS) Mme Séverine
POIDEVIN (ORCHAMPS)

Mandataires : M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) Mme Barbara
PANOUILLOT (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h08 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

SUPPRESSION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX A RAISON DE 32,37H HEBDOMADAIRE – POSTE ATSEM ECOLE A DAMMARTIN

Conformément à l'article 34 de la loi du 25 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant la délibération n° DCC2025_02_017 du 12 mars 2026 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 32,37h ;

Considérant que le recrutement pour ce poste est clôturé ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Ressources » en date du 2 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2026 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du en date du 18 septembre 2026 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Al'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 32,37h hebdomadaire ;**
- **Modifie le tableau des effectifs ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

